



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 42711

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la condition de la réussite éducative favorisée par le bien-être des élèves. Des études démontrent que la qualité de l'expérience scolaire et des interactions qui lui sont associées est essentielle pour les compétences sociales de l'enfant, mais aussi pour sa capacité d'apprentissage. Les jeunes Français ont une représentation de l'avenir professionnel très conditionnée par le niveau et le domaine d'études. Il existe, d'une part, une forte concurrence entre les meilleurs élèves ou les plus favorisés sur le plan socio-économique et, d'autre part, un sentiment de démotivation chez les autres. Il apparaît que les stratégies visant à améliorer le climat scolaire, pour être efficaces, doivent s'inscrire dans le quotidien de l'établissement et impliquer l'ensemble de la communauté éducative (personnels, élèves, parents). Faire du bien-être un axe de la pédagogie scolaire, peut permettre de lutter contre la violence scolaire, valoriser la coopération entre les élèves ou encore rendre l'environnement de travail plus accueillant. Dans sa note d'analyse de janvier 2013, le Centre d'analyse stratégique propose de « développer les pratiques évaluatives encourageantes (contrôle type distribué en amont, possibilité de repasser l'examen...) afin que les notations reflètent mieux les efforts accomplis et soient moins anxiogènes ». Aussi, elle souhaite connaître quelles sont ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Le principe de l'évolution des modalités d'évaluation des élèves, afin d'« éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensibles par les familles » est inscrit dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. L'évaluation doit dire quelque chose. Elle doit être un outil de progrès pour les élèves et non un outil de relégation. Elle doit être un indicateur de ce qui est acquis et de ce qui ne l'est pas, et non un couperet. Elle doit être ouverte à la progressivité des apprentissages des élèves. La mise en oeuvre de pratiques évaluatives réfléchies, explicites, claires et justes doit se construire avec tous les acteurs de l'éducation, afin d'identifier les sujets qui rapprochent comme ceux qui séparent et inscrire cette action dans le temps long. Les objectifs, les principes et les modalités de la politique d'évaluation doivent être partagés par les élèves, les familles, les enseignants, les équipes pédagogiques et éducatives, et qui permettra d'augmenter le niveau d'exigence à l'égard de tous les élèves. C'est la raison pour laquelle la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait le choix d'une démarche inédite, fondée sur l'ouverture, la transparence et le dialogue : une conférence nationale sur l'évaluation des élèves à l'issue de laquelle un jury, composé de représentants de la communauté éducative et de la société civile, éclairé par les résultats de la recherche, les pratiques de terrain nationales et internationales et des auditions d'experts, remettra ses recommandations sur l'évaluation des élèves. Cinq questions sont mises en débat : Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ? Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ? Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ? Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ? Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves,

leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ? L'objectif n'est nullement d'abaisser le niveau d'exigence mais de faire de l'évaluation une démarche, et non seulement une mesure, afin que l'élève se sente valorisé et encouragé à prendre confiance en ses capacités. Une évaluation réformée permettra une participation plus importante, une meilleure estime de soi et une motivation renforcée.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42711

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11967

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 201